



AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 02 /AONO/SIGAMP/CIPM/C-BRI /2026 DU 13 MARS 2026 POUR L'EXECUTION DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN BLOC DE DEUX (02) SALLES DE CLASSE A L'ECOLE PRIMAIRE PUBLIQUE DE NAMBALO DANS LA COMMUNE DE BATOURI, DEPARTEMENT DE LA KADEY, REGION DE L'EST.

Financement : **BUDGET D'INVESTISSEMENT PUBLIC MINEDUB - EXERCICE 2026**

1- OBJET DE L'APPEL D'OFFRES

Le Maire de la Commune de Batouri, Autorité Contractante, Maître d'Ouvrage, lance pour le compte de la Commune de Batouri, un Appel d'Offres National Ouvert pour l'exécution des travaux de construction d'un bloc de deux (02) salles de classe à l'école primaire publique de **NAMBALO** dans la Commune de Batouri.

2- CONSISTANCE DES TRAVAUX

Les travaux à réaliser portent sur :

- ✓ Travaux préparatoires ;
- ✓ Terrassements ;
- ✓ Fondations ;
- ✓ Maçonnerie-Elévation ;
- ✓ Charpente-Couverture ;
- ✓ Menuiserie ;
- ✓ Electricité ;
- ✓ Peinture ;
- ✓ Aménagement VRD.

3- ALLOTISSEMENT

Lot unique : **Construction d'un bloc de deux salles de classe à l'Ecole Primaire Publique de NAMBALO**

4- COUT PREVISIONNEL DES TRAVAUX :

Le coût prévisionnel de l'opération est de : **Vingt-quatre millions neuf cent cinquante milles (24 950 000) FCFA TTC.**

5- PARTICIPATION

La participation à cet Appel d'Offres est ouverte aux Entreprises spécialisées dans le domaine du Bâtiment et Travaux Publics, installées en territoire camerounais et justifiant d'une expérience d'au moins trois (03) ans dans des prestations similaires

6- FINANCEMENT

Les travaux objet du présent Appel d'Offres sont financés par le Budget d'Investissement Public de la République du Cameroun, Exercice 2026.

7- ACQUISITION DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES

Le Dossier d'Appel d'Offres (DAO) peut être obtenu dès publication du présent avis, auprès de la Structure Interne de Gestion Administrative des Marchés Publics (SIGAMP) de la Commune de Batouri, Tél : 695 39 46 81, sur présentation d'une quittance de versement à la **Recette Municipale de BATOURI**, d'une somme non remboursable de **Cinquante mille (50 000) FCFA**, représentant les frais d'achat du Dossier d'Appel d'Offre. Cette quittance devra identifier le payeur comme représentant de l'entreprise désireuse de participer à l'appel d'offres.

8- CONSULTATION DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES

Le Dossier d'Appel d'Offres (DAO) peut être consulté aux heures ouvrables auprès de la Structure Interne de Gestion Administrative des Marchés Publics (SIGAMP) de la Commune de Batouri, Tél : 695 39 46 81, sise face Commissariat de Sécurité Publique de la ville de Batouri, dès publication du présent avis.

9- REMISE DES OFFRES

Chaque offre, rédigée en Français ou en Anglais en Sept (07) exemplaires dont un original et six (06) copies respectivement marqués comme tel, placée sous pli cacheté et scellé sans indication sur l'identité du soumissionnaire sous peine de rejet, devra parvenir à la Structure Interne de Gestion Administrative des Marchés Publics (SIGAMP) de la Commune de Batouri, Tél : 695 39 46 81 sise face Commissariat de Sécurité Publique de la ville de Batouri au plus tard le **13 AVR 2026** à 10 heures précises et portera les mentions suivantes :

**APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 02 /AONO/SIGAMP/CIPM/C-BRI
/2026 DU 13 MARS 2026 L'EXECUTION DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN
BLOC DE DEUX (02) SALLES DE CLASSE A L'ECOLE PRIMAIRE PUBLIQUE DE
NAMBALO DANS LA COMMUNE DE BATOURI, DEPARTEMENT DE LA KADEY,
REGION DE L'EST**

" A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement "

10- RECEVABILITE DES OFFRES

Les offres ne respectant pas le mode de séparation de l'offre financière des offres administrative et technique seront irrecevables. Toute offre incomplète conformément aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable, notamment, celle dans laquelle il est constaté l'absence de la caution de soumission établie selon le modèle proposé dans le Dossier d'Appel d'Offres et délivrée par une banque de premier ordre agréée par le Ministère en charge des Finances, valable pendant trente (30) jours au-delà du délai de validité des offres.

Sous peine de rejet, les pièces administratives requises devront être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur, conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres.

Elles devront obligatoirement dater de moins de trois (03) mois à la date initiale de remise des offres.

11- OUVERTURE DES OFFRES

L'ouverture des offres se fera en un temps par la Commission Interne de Passation des Marchés de la Commune de Batouri, dans la salle des Conférences de la Commune de céans, le **13 AVR 2026**, à 11 heures précises, en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants dûment mandatés et ayant une parfaite connaissance de la soumission dont ils ont la charge.

12- CRITERES D'EVALUATION DES OFFRES

#

A. Critères éliminatoires :

a. Offre Administrative

- 1) Absence de la caution de soumission ;
- 2) Caution de soumission non timbrée et non revêtue de la mention manuscrite de l'Etablissement émetteur ;
- 3) Pièce falsifiée ;
- 4) Non-conformité de l'une des pièces du dossier administratif après le délai de 48 heures réglementaire ;

b. Offre technique

- 1) Fausse déclaration ou pièce falsifiée ;
- 2) Absence de justification d'une ancienneté d'au moins trois (03) ans dans les prestations similaires.
- 3) N'avoir pas réuni au moins 80% des critères de qualification.
- 4) Absence de l'attestation de catégorisation le cas échéant

c. Offre Financière

- 1) Offre financière incomplète ;
- 2) Omission du prix d'une tâche quantifiée dans le bordereau des prix unitaires ou dans le devis estimatif ;

N.B : Les copies certifiées des pièces antérieurement légalisées seront systématiquement rejetées.

B. Critères de qualification des offres techniques :

Les critères, explicités dans le règlement particulier du DAO et relatifs à la qualification des candidats porteront sur :

1. La capacité financière de Quinze millions (15 000 000) FCFA.....	02 Points
2. Les références de l'Entreprise.....	02 Points
3. Méthodologie d'exécution des travaux.....	03 Points
4. L'expérience du personnel d'encadrement.....	03 Points
5. Le matériel et les équipements essentiels	02 Points
6. Compréhension du projet.....	05 Points
7. Présentation des Offres.....	03 Points

13- DUREE DE VALIDITE DES OFFRES

Les soumissionnaires restent engagés par leur offre pendant **quatre-vingt-dix (90) jours** à partir de la date limite fixée pour la remise des offres.

14- CAUTION DE SOUMISSION

Les offres devront être accompagnées d'un cautionnement provisoire d'une durée de validité de trente jours (30) jours et d'un montant de **quatre cent quarante vingt dix neuf milles (499 000) FCFA TTC**, représentant **2 %** du cout prévisionnel, établi selon le modèle indiqué dans le Dossier d'Appel d'Offres, par un établissement bancaire de premier ordre, agréé par le Ministère en charge des Finances et dont la liste figure dans la pièce 12 du DAO. Le cautionnement provisoire sera libéré d'office au-delà du trentième (30ème) jour après l'expiration de la validité des offres pour les soumissionnaires n'ayant pas été retenus.

15- DELAI D'EXECUTION

Le délai prévisionnel d'exécution des travaux est de **trois (03) mois**, délai incluant toutes les contraintes éventuelles liées à l'enclavement, à la particularité du site, aux conditions climatiques et aux moyens d'accès sur place. Le délai court à compter de la date de notification de l'ordre de service de commencer les travaux.

Il revient au co-contractant de proposer dans son offre un calendrier d'exécution entrant dans le délai sus-indiqué.

16- ATTRIBUTION DE LA LETTRE - COMMANDE

La Lettre-Commande à élaborer sera attribuée au soumissionnaire dont l'offre:

- 1- Administrative sera jugée conforme ;
- 2- Technique sera jugée conforme et aura reçu un pourcentage de « oui » supérieur ou égal à 80 % ;
- 3- Financière après corrections conformément aux dispositions du RPAO des sous-détails des prix unitaires, du bordereau des prix unitaires et du devis estimatif, sera jugée conforme aux dispositions du CCTP et **classée la moins distante.**

17- RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables au sein de la Structure Interne de Gestion Administrative des Marchés Publics (SIGAMP) de la Commune de Batouri, Tél : 695 39 46 81/678 11 86 66

AMPLIATIONS

- ✓ DDMAP/KAD
- ✓ ARMP (Pour insertion au JDM) ;
- ✓ PRESIDENT/CIPM/C-BRI ;
- ✓ C/SIGAMP/C-BRI ;
- ✓ AFFICHAGE ;
- ✓ ARCHIVES.

BATOURI, le 13 MARS 2026

Le Maire de la Commune de Batouri

Autorité Contractante



Aboussa Aubertin D'Abdou
Administrateur Civil Principal